



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 16 - séance du 27 mars 2019

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 01/2019** relatif à une demande de crédit pour la réfection de la façade Sud-Ouest du Temple et menus travaux
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances
7. a) **Préavis municipal no 02/2019** au nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
b) Rapport de la commission ad'hoc
8. a) **Préavis municipal no 03/2019** relatif à une participation communale à la transformation des cibles électroniques pour le stand de tir sis à Goumoens-la-Ville
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Philippe Duperrex, Vice-président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il excuse l'absence de M. Claude Risch, Président, retenu pour des raisons professionnelles. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Bollini Jean-Charles, Jaquier Claudia, Risch Claude, Strautmann André et Turin Roger se sont excusés. Membres présents : 30. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

4. Communications du bureau

Le bureau du Conseil n'a pas de communication particulière à faire. Le dimanche 17 mars a eu lieu l'élection complémentaire pour le Conseil d'Etat. Le Vice-président demande aux scrutateurs et scrutateurs-suppléants de noter les dates des élections fédérales de l'automne qui auront lieu les 20 octobre (Conseil national et 1^{er} tour du Conseil des Etats) et 10 novembre (2^{ème} tour du Conseil des Etats).

Le Vice-président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- M. le Syndic excuse l'absence de Mme Annie Marguerat, Vice-syndique.

M. Jean-Pierre Millioud :

- Construction du nouveau collège : dans le préavis no 08/2018, il était mentionné que, en cas d'acceptation de ce dernier, le Conseil communal autorisait la Municipalité à négocier pour changer le système de chauffage prévu à plaquettes forestières par un chauffage conventionnel au gaz pour autant qu'il génère une moins-value d'au min. Fr. 200'000.00 TTC. Après examen, il s'avère que la moins-value serait de l'ordre de Fr. 90'000.00. Le chauffage restera par conséquent à plaquettes forestières. Concernant le chantier proprement dit, le ch. des Oches sera probablement fermé pour la durée des travaux.
- Toiture de la pizzeria : des infiltrations d'eau ont été constatées. Des devis ont été demandés pour réparer le toit plat.

M. Michel Vuerchoz :

- M. le Municipal donne quelques explications concernant les coupes de bois. Le marronnier devant le Merinos étant en mauvais état sanitaire, il sera prochainement abattu. M. Alexandre Perusset précise qu'il y a aussi quelques arbres vers le stand de Goumoens (vers les cibleries) qui sont potentiellement dangereux. M. Vuerchoz répond que la Municipalité est au courant et que les arbres en question seront coupés l'année prochaine.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président propose de passer au point suivant de l'ordre du

jour :

6.
 - a) **Préavis municipal no 01/2019** relatif à une demande de crédit pour la réfection de la façade Sud-Ouest du Temple et menus travaux
 - b) Rapport de la commission ad'hoc
 - c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 01/2019 ainsi que le rapport des commissions, qui ont été envoyés par voie électronique il y a peu.

Le Vice-président passe la parole à M. Alexandre Maillard, membre de la commission ad'hoc composée également de Mme Magali Kobel et de M. Michel Glauser, pour la lecture du rapport.

La commission propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal, les travaux de réfection étant justifiés.

Le Vice-président passe ensuite la parole à M. Pierre Turin, pour la lecture du rapport de la COFIN, qui abonde dans le même sens.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Staub fait constater que les poteaux en bois côté Est auraient besoin d'être repeints également. M. Millioud a pris bonne note, bien que ces menus travaux ne figurent pas dans la liste initialement prévue. Il précise que le service des monuments historiques va contrôler les travaux avant, pendant et après, selon un canevas bien précis.

Les rapports des commissions allant dans le même sens que le préavis municipal no 01/2019, le Vice-président invite les conseillers à voter. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité. Le Conseil décide par conséquent :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la façade Sud-Ouest du Temple ainsi que de menus travaux
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 20'000.00 à financer par le biais des liquidités courantes
3. De créer un compte d'investissement avec amortissement sur 10 ans, soit Fr. 2'000.00 dès 2020
4. D'amortir en 2020 le solde de cet investissement soit Fr. 18'000.00 par un amortissement initial prélevé sur le Fonds de renouvellement et rénovation, compte 9281.9.

7.
 - a) **Préavis municipal no 02/2019** au nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
 - b) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 02/2019 ainsi que le rapport de la commission.

Le Vice-président passe la parole à M. Rémy Bolomey pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, qui est également composée de Mme Noémie Bourquin et de M. Paul Mermoud.

Le règlement proposé a été étudié par la commission, en comparant celui-ci aux différents projets débutés en 2014, ainsi qu'aux règlements d'autres communes. Elle constate une hausse des émoluments par rapport à l'ancien règlement, qui s'explique de la manière suivante :

- Harmonisation selon la convention avec le STI d'Echallens au taux de 1,2 ‰ (avant : 1 ‰)
- Il n'y a pas eu d'augmentation des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire depuis 1995 pour Goumoens-le-Jux, 2001 pour Eclagnens et 2007 pour Goumoens-la-Ville.
- Les émoluments proposés compenseraient une éventuelle augmentation des tarifs du STI.

Pour ces raisons, la commission ad'hoc invite les conseillers à accepter le préavis municipal no 02/2019.

La discussion est ouverte.

Mme Anne-Marie Romanens demande depuis quand les nouveaux émoluments seront appliqués en cas d'acceptation et de validation par le Département cantonal concerné ? M. Marcel Staub répond que normalement il n'y a pas d'effet rétroactif. M. le Syndic va se renseigner. La taxation est basée sur la valeur ECA, ce qui devrait ne pas avoir d'incidence dans le cas des travaux en cours de la famille Romanens.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président, constatant que le préavis et le rapport de la commission allant dans le même sens, invite les Conseillers à voter. Le nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire de la commune de Goumoens est accepté à l'unanimité.

8. a) **Préavis municipal no 03/2019** relatif à une participation communale à la transformation des cibles électroniques pour le stand de tir sis à Goumoens-la-Ville
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 03/2019 ainsi que le rapport des commissions, qui ont été envoyés par voie électronique il y a peu.

Le Vice-président passe la parole à M. Marc Dumartheray, membre de la commission ad'hoc composée également de Mme Isabelle Risch et de M. Benjamin Jaquier, pour la lecture du rapport.

Relevant d'une part le soutien que la commune doit maintenir auprès des sociétés locales, et, d'autre part, l'obligation d'entretien des installations selon l'Ordonnance fédérale, la commission ad'hoc propose aux Conseillers d'accepter le préavis municipal no 02/2019. Elle note également qu'en cas de refus, la fermeture du stand de tir engendrerait de coûteux frais d'assainissement.

Le Vice-président passe ensuite la parole à M. René Mattenberger pour la lecture du rapport de la COFIN. Cette dernière n'a pas d'objection par rapport au financement tel que proposé.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Staub se dit favorable au préavis et demande néanmoins le coût d'une remise en état de la butte ? M. Alexandre Perusset répond que tant que l'on tire dans la butte, il n'y a pas besoin de l'assainir, mais que le coût pour une remise en l'état serait de l'ordre de Fr. 20'000.00 par cible. M.

Nicolas Dutruy relève qu'en 2014, l'assainissement des 5 cibles avait été estimé à Fr. 100'000.00.

Il n'y a pas d'autre question. Le Vice-président, constatant que les rapports des commissions allant dans le même sens que le préavis municipal no 03/2019, invite les Conseillers à voter.

Le Conseil communal de Goumoëns décide à l'unanimité, en comptant deux abstentions :

1. D'autoriser la Municipalité de la Commune de Goumoëns à participer à la transformation des cibles électroniques pour le stand de tir sis à Goumoens-la-Ville.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 30'000.00 à financer par le biais des liquidités courantes, dont Fr. 15'000.00 à fonds perdus.
3. De créer un compte d'investissement avec amortissement sur 10 ans, premier amortissement en 2020 par Fr. 3'000.00.
4. D'accepter que la Municipalité octroie un prêt sans intérêt à la société de tir « Les Grands bois », remboursable sur 10 ans dès l'année 2020 par tranche de Fr. 1'500.00.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe, faute de matière.

10. Divers

M. Benjamin Jaquier annonce que le 19 juin prochain aura lieu la traditionnelle course des Ronge-Talons. Il a repris la présidence du comité qui a été complètement renouvelé et annonce que des bénévoles sont les bienvenus pour l'organisation de cette manifestation.

M. Michel Schuler annonce le Marchâteaux qui aura lieu les 27 juin (soirée FA-SI-LA), 28 juin (théâtre) et 29 juin (marche, pétanque, rallye).

M. Michel Glauser fait état des véhicules qui passent sur le trottoir à la croisée vers l'administration communale. M. Laurent Vulliamy répond que la Municipalité étudiera ce qu'il est possible de faire dans cette zone dans le cadre de l'étude sur la circulation qui est prévue.

M. Nicolas Dutruy s'interroge sur le fait qu'il y a longtemps que nous n'avons pas vu le radar mobile dans notre village. M. Vuerchoz répond qu'il va être prochainement posé.

M. Rémy Favre trouve que les routes dans nos forêts sont très mal entretenues. M. Vuerchoz précise que les façons de travailler ont changé. Il se réfère à un entretien qu'il a eu avec le garde forestier et espère qu'il y aura des améliorations l'année prochaine.

M. Rémy Bolomey évoque le problème des panneaux « interdiction de circuler pour les véhicules lourds » qui ont été tagués sur les chemins bétonnés qui mènent à Villars-le-Terroir. M. Laurent Vulliamy répond qu'ils ont été nettoyés par la voirie et que des contrôles de police ont été effectués.

M. Paul Mermoud a constaté que des poids lourds empruntaient le chemin bétonné direction St-Barthélemy. La Municipalité a pris bonne note et fera le nécessaire pour que les véhicules empruntent la route cantonale à l'avenir.

M. Pierre Turin constate qu'il y a des billes de bois qui occupent les places de parc à l'entrée de la

forêt vers le stand de tir. M. Vuerchoz a pris bonne note et fera le nécessaire.

M. Alexandre Perusset annonce que durant le mois de septembre les tirs auront lieu à partir de 17h15 et qu'il ne faudrait pas que les transporteurs circulent au-delà de cet horaire dans cette zone. Le Municipal concerné a également pris bonne note.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président lève la séance à 21h10.

Le Vice-président:

La Secrétaire :